

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 5848 du 3 juin 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1406849S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 91514 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325290S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> juillet 2014:

**Morand, Pascal** Nigend : 120 368 Numéro de livret de solde : 5 241 371

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2014:

**Ducellier, Thierry** Nigend : 189 249 Numéro de livret de solde : 8 039 033

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2014:

**Arze, Yann** Nigend : 303 365 Numéro de livret de solde : 8 090 869

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juin 2014.

*Le général de division,*  
*commandant le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,*  
**J. HÉBRARD**